

Assemblée Générale du 19 janvier 2024

1. ouverture de la séance par le président à 19h10.

C'est la dernière séance du président qui présente sa démission.

Mot du président

Che(è)r(e)s membres,

Voici 4 ans déjà que je siége au comité de la SD dont 3 en qualité de président. Cette année 2023 fût la dernière en raison de mon déménagement à Arbaz ainsi que d'autres engagements que je souhaite favoriser, notamment auprès de ma famille. Dernière année également pour Slobodanka qui s'investit aujourd'hui dans un projet personnel dans son pays natal.

Une dernière année pour moi, mais pas pour la société de développement de Muraz dont le comité dynamique se renouvelle en partie. Vous aurez le plaisir d'accueillir tout à l'heure, deux nouveaux membres du comité, qui se sont déjà investi tout au long de l'année dans nos événements et ainsi assurer une transition en douceur.

En parlant d'événements, 2023 n'a pas soustrait aux traditionnels carnivals et son bonhomme d'hiver, à la fête de fin des écoles, à la marche des cépages, au repas de la Saint-Martin ainsi que la Saint-Nicolas avec sa soirée convivialité.

Autant d'événements que de personnes bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre le quartier de Muraz. Nous les remercions infiniment car sans eux rien ne pourrait se faire.

Puisque je vais encore accaparer la parole durant le reste de cette assemblée, je termine donc ici en vous remerciant pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces 4 dernières années et j'espère avoir répondu à vos attentes, si ce n'est pas sur toutes les demandes en cours, au moins en termes d'humanité et de sympathie. Bon vent au quartier de Muraz et ses habitants.

2. Remerciements aux personnes présentes et excusées

Excusés : Pierrette et Claude Salamin, Nicolas et Dominique Eggs, Christiane Riel, Vincent John, Stéphan Dolt, Bernard Lamon, Nadine Müller, Christine Zimmerman, Armand Zufferey.

3. Nomination des scrutateurs

Simon Eggs et Guy Pierre Pont

4. Approbation du PV de L'AG 2023

Le PV est approuvé par applaudissement des participants

5. Parole de la municipalité

Sont présents : Nicolas Melly, Jérémy Savioz, Antony Lamon.

Salutations de la municipalité qui salue avant tout la bonne dynamique du quartier de Muraz.

C'est Nicolas Melly qui répond par oral aux questions des Muratzis. Ci-dessous les réponses reçues par mail le 17 janvier des autorités communales.

Assemblée générale du 19 janvier 2024

1. Eclairage de Noël

- L'éclairage de Noël a été mis uniquement dans « l'hypercentre » (Général-Guisan, place de la Gare, poste de Police, place de l'Hôtel de Ville) sur la base du nouveau concept développé en collaboration avec OIKEN ; des éléments de rappel ont été posés à Granges et Noës (paquets cadeaux géants faisant écho à ceux posés dans les arbres de l'avenue Général-Guisan). Il y a aussi quelques exceptions ponctuelles (étoile sur la colline de Granges, étoile sur le château de Ravire, décors dans le quartier de Tservetta). Le reste a été mis de côté du fait de la pénurie d'énergie, mais la Ville de Sierre se penchera sur le sujet l'hiver prochain.

2. Fermeture de la cour d'école

- En 2023, 5 bureaux d'architecte se sont penchés sur le réaménagement de Muraz. Ils devaient réfléchir à l'aménagement de la rue de Mura, aux différents espaces publics et petites places, à la place de jeux, à la cour d'école et au stationnement.

- Le jury était composé de membre de la société de développement de Muraz, d'un représentant d'OIKEN, de représentants politiques de la Ville de Sierre et de représentant des services techniques et de l'édilité de la Ville de Sierre.

- Le bureau Genoud architecte, accompagné du bureau d'architecture du paysage Passage, a gagné cette procédure d'études parallèles. Leur projet est caractérisé par une belle intégration paysagère et le thème "un arbre-une place" permet des propositions urbaines simples et modulables.

- Le bureau Genoud doit maintenant réaliser un plan directeur du quartier. Ce plan permettra de définir des étapes de réalisation, parmi celle-ci le réaménagement de la cour d'école.

- La première étape sera mise à l'enquête selon la Loi sur les Routes dans le courant du premier semestre 2024. Elle se situera sur le secteur de la rue de Mura où OIKEN doit rénover le réseau souterrain. Le démarrage de l'exécution des travaux est prévu en 2025.

- La société de développement de Mura sera toujours associée au projet, à chaque étape.

- Il est à relever que l'aménagement des espaces extérieurs reste un défi délicat, car il nécessite la conciliation des deux usages prévus pour cette zone (aire de jeux pour les enfants et place de stationnement). Actuellement, aucune délimitation physique des lieux n'est envisagée.

- En attendant la fermeture complète d'une partie de la cour d'école, il faut rappeler que le stationnement n'y est autorisé qu'en soirée et les jours fériés.

- Afin d'augmenter l'attractivité de la cour durant les heures réservées aux enfants, les buts de foot vont être remplacés par des buts plus modernes et d'un panier de basket installé d'ici à ce printemps.

3. Collecte de déchets – moloks à PET

- La récolte des bouteilles de boissons en PET est gérée par la société PET-Recycling Schweiz depuis 1991. Cette société travaille sur la base d'un mandat de la Confédération qui a fixé les principes de ce travail dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB). Cette base légale fixe notamment que la responsabilité de reprendre les emballages incombe aux commerçants qui sont tenus de reprendre ces emballages à tous les points de vente et à tout moment durant les heures d'ouverture. Ils doivent également signaler cette reprise de manière claire et faire recycler à leurs frais ces emballages.

- Le rôle des Communes est subsidiaire pour la récolte de ces éléments mais doit respecter un principe de base qui est celui de la qualité des matériaux collectés, le processus de recyclage ne tolérant que peu d'impuretés ou de matériaux indésirables dans les quantités collectées.

- Dès lors et en se conformant aux prescriptions de Pet-Recycling les Communes sont invitées, sur une base volontaire, à compléter le réseau du commerce de détail par des solutions de centres de tri (c'est-à-dire des installations surveillées par du personnel de service avec des horaires d'ouverture fixe, citation textuelle). Cette solution est appliquée pour les usagers sierrois dans les deux déchetteries qui sont disponibles pour la population et qui répondent à ces principes à savoir celle de Chétroz, à l'Île Falcon ainsi que celle d'Uvrier.
- A noter que les commerces proposent pour la plupart des systèmes de récolte des bouteilles PET.

4. Circulation, dangerosité carrefour route de Riondaz-Montana

- La gestion des routes prévoit qu'un carrefour entre des routes de deux entités différentes (Commune et Canton par exemple) est gérée par l'entité supérieure. En l'occurrence, la route du Rawyl (route de Montana) est une route cantonale. Le statut de cette route est en cours d'évolution mais devrait passer par le classement de la route de Riondaz au niveau cantonal. Ces procédures sont complexes, tant du point de vue technique que procédural. De plus le fait que la géométrie du carrefour avec des routes ne se coupent pas à angle droit et présentent des pentes différentes pour chaque branche rend ce traitement encore plus compliqué. Les accidents les plus graves enregistrés dans cette zone impliquaient souvent des motos et des vitesses inadaptées.
- Bref, ce point noir - outre le fait qu'il soit de compétence cantonale - ne pourra pas être traité par des mesures simples ; dans l'intervalle diverses mesures visant à diminuer les vitesses, respectivement à diminuer la fréquentation sur la route de Riondaz ont été prises.

5. Circulation, accès aux bordiers autorisés

- Tout d'abord il convient d'analyser le rôle du tronçon concerné dans l'ensemble du réseau avant de limiter l'usage d'une route aux seuls bordiers. Le réseau doit présenter une cohérence dans la disposition des routes principales, des routes collectrices et des routes de quartiers.
- En général, et assez logiquement, seule cette dernière catégorie (les routes de quartiers) peut faire l'objet d'une restriction d'usage de ce type.
- Ensuite la restriction faite à l'ensemble des usagers ne doit pas être disproportionnée (par exemple en occasionnant des détours trop importants, en soustrayant à l'usage public des zones de stationnement utiles à tous ou en reportant les gênes sur un autre tronçon) et elle doit être justifiée par un gain de sécurité ou par une diminution notable des nuisances.
- L'entrée en matière tient également compte des éléments bordant la route, car il faut savoir que, légalement, le statut de bordier est admis pour tout usager qui peut justifier sa présence sur cette route ; par exemple la présence d'un établissement public ayant des places de stationnement (privées ou publiques) desservies par une route rendrait illusoire la limitation de l'accès de celle-ci aux seuls bordiers car tous les personnes annonçant leur intention de se rendre dans cet établissement sont considérés comme bordiers.
- Une fois ces vérifications faites et l'opportunité de limiter l'accès avérée, une procédure est ouverte auprès de la Commission cantonale de signalisation routière avec mise à l'enquête de la décision qui ouvre les voies de droit. Il convient donc également de déterminer dans quelle mesure un tel changement est susceptible d'être accepté ou, au contraire, de susciter des oppositions.
- Aucun impôt supplémentaire n'est prévu pour les riverains d'une route avec accès limité aux bordiers.

6. Parking – un seul macaron

- Depuis plusieurs années, une politique de stationnement a été mise en place par la Ville de Sierre. Les vignettes sont depuis lors attribuées par rue (et non plus par quartier) et sont uniquement valables à l'endroit mentionné. La pratique est uniforme sur l'ensemble du territoire communal. Toutes les informations en lien avec les vignettes sont disponibles sur le site internet de la ville de Sierre, ou au guichet de la PRVC à Sierre.

7. Défibrillateur

- En 2023, le Conseil municipal a décidé de valider le rapport relatif à l'installation de défibrillateurs sur le territoire de la Ville de Sierre.
- En effet, un défibrillateur entièrement automatique (DEA) est prévu à l'école de Muraz. Il devrait être installé dans le courant de l'année.

8. UAPE – statistiques fréquentation

- La direction des écoles procède à une évaluation globale des besoins en structures extrascolaires chaque année, tant pour les élèves sur le point de débiter l'école enfantine que pour tous les nouveaux arrivants dans notre commune. Cette évaluation s'effectue à travers la fiche d'inscription, avec une section spécifiquement dédiée à cet effet.
- Par ailleurs, lors de l'établissement de la répartition des classes et de l'organisation scolaire pour l'année suivante, la direction des écoles collabore étroitement avec la direction des UAPE. Cette collaboration vise à favoriser une meilleure conciliation entre l'école, le travail et la vie familiale pour les parents.
- Les autres évaluations et analyses périodiques sont réalisées par le CMS, par son service de l'accueil de l'enfance.

Antony Lamon

En complément de la fermeture du parking de la cour de l'école de Muraz M. Antony Lamon précise que le but à long terme serait de ne plus avoir de voitures dans la cour d'école. Une solution envisagée serait de construire un nouveau parking au réservoir de Muraz.

Les Travaux devraient débiter en 2025 pour s'achever en 2026. Option qui toucherait le moins de parcelles privées et permettrait de trouver des solutions sur les terrains de la commune.

Bordier autorisé. C'est Carlo qui a posé la question : ce n'est pas envisagé à Muraz. En ce qui concerne la rue St. Charles, le panneau bordier autorisé toute la journée est dû à une erreur de signalisation. Les nouveaux panneaux vont être commandés : Bordier entre 19h00 et 07h00.

Nicolas Melly

À la suite de la réponse de Monsieur Melly concernant les parkings, Antoine Zufferey pose la question : Pourquoi à Muraz c'est 24h/24h ? Nicolas Melly ne sait pas répondre, il se renseigne et nous rendra réponse.

Jérémy Savioz

A la suite à la question de Laurence Main, qui se demande pourquoi la ville ne prend pas en charge la vérification des besoins de l'UAPE ? Elle interpelle la commune en soulignant que ce n'est pas aux familles de faire la démarche c'est à la ville de s'en charger ? Jérémy Savioz répond que la commune fait une analyse des besoins. Il y a actuellement 73 enfants à l'école de Muraz, ce chiffre est stable. A l'avenir ce chiffre peut évoluer grâce à la mise en place des bus en bidirectionnel. Pour l'instant le nombre d'enfants qui a besoin de l'UAPE est en dessous de la masse critique. Pour résoudre ce problème, le CMS essaye de trouver des mamans de jour.

Il y a plusieurs interpellations concernant Les bus Sierrois. C'est logiquement que M. Nicolas Melly se charge de répondre. Anne-Marie Graber-Pont trouve que les horaires des bus en été, le samedi et aucune correspondance le dimanche, cette cadence ne répond pas aux besoins de la population de Muraz. Pour Monsieur Melly, entretenir une ligne de bus coûte très cher et vu qu'il y a moins de monde en été c'est logique, selon lui, de passer à une offre réduite à 60% néanmoins, la nouvelle ligne de bus en bidirectionnelle devrait améliorer l'offre.

Anne-Marie Rouvinet demande s'il ne serait pas possible de passer à des plus petits bus pendant les heures creuses ? Ils sont beaucoup trop grands pour la rue de Muraz. Monsieur Melly répond : Un petit Bus coûte 200'000 CHF un grand 350'000 CHF donc il n'y a pas davantage économique. En plus on perdrait en ponctualité, car il faut que le chauffeur passe au dépôt pour changer de véhicule (30 minutes). Ça prend beaucoup trop de temps. Comme le service de bus a été mis sur pied pour le transport des élèves, ils doivent être assez grands.

Les bus Sierrois transportent environ 850'000 voyageurs par an et les horaires sont calqués selon les horaires de l'école et non sur l'horaire des CFF Nicolas Melly précise qu'il est conscient que l'offre crée la demande et non l'inverse.

Patricia fait la remarque que certains chauffeurs ne respectent pas la vitesse de 50km/heure sur le tronçon de Muraz.

Augustin est très en colère, lui qui est tributaire que des bus Sierrois (le funi ne s'arrêtant plus à Muraz) il paie les impôts et c'est logiquement qu'il compte sur un service de bus plus efficace point de vue horaires, voyager avec des chauffeurs sympathiques et pouvoir se déplacer en transport public le dimanche. Monsieur Melly circule sur le réseau régulièrement pour se rendre compte si tout se passe bien. La population de Muraz ne doit pas hésiter à se plaindre auprès de Monsieur Melly. Monsieur Savioz répond que c'est un budget à 2 millions par année, certains voudraient les supprimer, d'autres voudraient les rendre gratuits, il faut trouver le juste équilibre pour satisfaire tout le monde. À la suite de l'intervention de Laurence Main, Monsieur Savioz regrette la décision du SMC, d'avoir supprimé l'arrêt de Muraz. Bernard dit que la commune, en tant que conseil d'administration du SMC, a accepté de supprimer l'arrêt de Muraz. Alexandre met un stop à la discussion car elle ne trouvera pas de résolutions ce soir. Alexandre relève les petites victoires : les goals et le panier de basket dans la cour d'école, l'éclairage de la ruelle du nord. Il dit aussi que c'est difficile de frapper chez la bonne porte personne, comme si on se renvoie la balle ou que la communication ne passe pas toujours très bien à la commune de Sierre.

6. comptes

Par Patricia

Etat des comptes au 31.12.2023

Bilan au 31 décembre 2023			
Actifs	Caisse	4626,40 CHF	
	Compte BCVs E 0857.32.35	50 003,05 CHF	
	Compte Raiffeisen CH73 8080 8008 2433 0720 7	110 909,91 CHF	
	Carnaval Caisse	0 CHF	
	Carnaval Raiffeisen CH43 8080 8003 3773 5085 9	5 329,74 CHF	
Passif	Fortune au 1er janvier 2023		170 130,60 CHF
	Excédent de recette		738,50 CHF
	Fortune au 31 décembre 2023	170 869,10 CHF	170 869,10 CHF
	Muraz le 07 janvier 2024		

Compte de Perte et Profits au 31 décembre 2023		
Dépenses		
Administration		388,05 CHF
Assemblée générale		868,20 CHF
Don		1 500,00 CHF
Frais divers		685,20 CHF
Site internet		596,00 CHF
St-Martin		2 031,58 CHF
St-Nicolas/soirée convivialité		422,85 CHF
Recette		
Carnaval	1 785,45 CHF	
Cotisation	3 180,00 CHF	
Fin des écoles	711,00 CHF	
Intérêts et frais	154,86 CHF	
Marche des cépages	1 399,05 CHF	
Total	7 230,38 CHF	6 491,88 CHF
Excédent de dépenses		738,50 CHF

7. Rapport des vérificateurs

Laure Tournelle Duc vérificatrice seule présente, en l'absence de Sarah Eggs Spano, malade. Après vérification des comptes, elle relève que tout est en ordre, elle nous propose d'accepter les comptes et de donner décharge au comité. Cf rapport des vérificatrices ci-joint.

8. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés par l'assemblée et décharge est donnée au comité

9. Budget

Budget 2024		
Dépenses		
Administration		500.00 CHF
Assemblée générale		1000.00 CHF
Don		
Ecole		700.00 CHF
Divers		1000.00 CHF
Total Dons		1700.00 CHF
Frais		
Frais divers		300.00 CHF
Frais de comité		1000.00 CHF
Total frais		1300.00 CHF
Site internet		200.00 CHF
Sortie des bénévoles		2000.00 CHF
St-Martin		2000.00 CHF
St-Nicolas/soirée convivialité		1000.00 CHF
Recette		
Carnaval	1000.00 CHF	
Cotisation	3000,00 CHF	
Fin des écoles	300,00 CHF	
Intérêts et frais	100.00 CHF	
Marche des cépages	1000.00 CHF	
Total	5400.00 CHF	9700.00 CHF
Excédent de dépenses		4300.00 CHF

10. Rapports d'activité 2023

Ce que nous avons fait en 2023

En février, Carnaval à fait brûler un Super-héros, quel culot ! C'est Batman qui a eu chaud aux fesses et un comité d'organisation qui fait vibrer les guggen à Muraz depuis 10 ans (sur 40 ans de Carnaval). Merci pour leur engagement ! D'ailleurs, ils cherchent de la relève pour 2025, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous ou encore mieux, engagez-vous.

En juin, la fête de fin des écoles a fait sauter les crêpes sur la plateforme de la cour ! 1ère crêpe gratuite pour les enfants, autant vous dire que les crêpières ont eu du travail. Pour la 6e fois (depuis 2018) le Palp est venu ambiancer nos beaux carnotzets, nous les soutenons à raison de 500.- par année.

En septembre, la Marche des cépages à évidemment fait son passage par notre village. Cette année, la SD a collaboré avec les encaveurs de la place afin de tester un nouveau concept. Sous la coordination de Gilles Salamin, nous avons proposé une polenta crémeuse et de la musique "live" aux visiteurs. A cette heure, les discussions sont ouvertes entre encaveurs et la SD pour savoir si le concept fait sens, ce qu'il faudrait changer, améliorer etc. Finalement, nous avons reçu l'invitation de la municipalité à l'évaluation des projets de réaménagement du quartier en lien avec le besoin d'Oiken de procéder à de grands travaux sur route. Nous les remercions de prendre en considération les habitants de Muraz et nous nous réjouissons de la suite de la collaboration.

En novembre, nous avons organisé le repas de la Saint-Martin. Soupe à la courge et ragoût concocté par Girardin et une fameuse polenta au feu touillée sous la pluie par Carlo et Manu. La troupe des Muzots et des Rechettes ont amené un peu de folklore avec leurs danses et musiques bien de chez nous (cor des alpes, accordéon, bol) et Pierre le magicien de Bramois nous a fait rire et emmené en enfance grâce à ses illusions étonnantes !

En décembre, St-Nicolas a fait son détour sur le parvis de l'église pour distribuer de petits pains d'épices aux petits et grands enfants. Son départ fut suivi de la soirée convivialité dans notre carnotzet.

Nous œuvrons durant toute l'année à proposer des moments conviviaux et de partage et à soutenir celles et ceux qui le font également pour notre cher Muraz. Merci à vous, merci à eux et gardons la pêche !

11. Activités 2024

Carnaval (9-10 février)

Fête de fin des école (vendredi 21 juin)

Journée des bénévoles (26 mai)

Marche des Cépages (14 septembre)

Saint Martin (dimanche de la st-martin, 10 novembre)

Saint Nicolas et soirée convivialité (8 décembre)

AG 2025 (janvier 2025)

12. Commissions – bénévoles

On a besoin de bénévoles pour carnaval 8-9-10.02.

La liste des bénévoles pour 2024 est distribuée dans la salle.

13. Admission – démissions - exclusions

Démission : Fabrice Salamin, François Moeri, Nadine Müller, Alex Yamasathien, Maurice D'Alesio, Stephan Hare, Christian Dischinger

Admission : Anne-Laure et Arnaud Roux, Georgina Peteaux, René Philippe Meyer

Exclusion : Aucune

14. Hommages aux défunts

Pas de défunt cet année

15 Renouvellement du comité et départs 2024

Alexandre Yamasathien quitte la présidence du comité (déménagement à Arbaz). Slobodanka quitte également le comité pour se consacrer à de nouveaux projets dans son pays d'origine. C'est Laurence Main et Agnès Perinetto qui vont reprendre le flambeau. Alex les remercie car peu de gens s'investissent dans le bénévolat.

Gaelle Bourguinet Eggs prend la présidence par intérim, dès ce jour. Lucien Zufferey prend la vice-présidence. Notre fidèle caissière, Patricia Salamin, conserve son poste et le secrétariat reste dans les mains de Michèle Bourqui, assistée par Agnès Perinetto

Laurence parle de Muraz-Echange, le groupe whatsApp, qui permet d'échanger, de mettre en contact etc. Elle propose la mise en route d'une chaîne whatsApp pour les activités, les spectacles etc comme un Muraz info pour faire connaître ce qui se passe dans le quartier de Muraz. En complément d'informations, la chaîne peut être rejointe via le lien ci-après : <https://whatsapp.com/channel/0029VaGMosVCxoAww7EG1K2E> ou recherchée sous le nom de Muraz Info.

Olivier Zufferey, président du rectorat de Muraz, demande des fonds pour la nouvelle croix qui datait de 1830. Les questions sont posées sur le coût, qui se monte à environ 7000 CHF. Il précise qu'il ne veut pas de faveur de la part de la société de Développement. Des montants sont énoncés dans la salle entre 1000 et 3000.-

Alexandre veut attendre la facture et une demande précise avant de prendre une décision. Ce sera le comité qui prendra la décision si le montant total des dons 2024 ne dépasse pas la somme à disposition du comité. Si ce montant dépasse une AG extraordinaire sera mis sur pied ou une réponse sera donnée lors de l'AG de 2024.

Interpellation concernant le Funiculaire et Bruit du funiculaire par M. Salamin Charly

Les documents de M. Charly Salamin seront mis sur le site www.sdmuraz.ch

Guy-Pierre demande s'il a pris contact avec l'association Funi ? Pas encore. Guy-Pierre insiste et précise que plus on est de fou, plus ça des chances de réussir. Aller encore au canton ? Le premier but de M. Salamin est de faire savoir que le nouveau funi produit des nuisances sonores.

M. Savioz dit que cet automne il y a l'assemblée générale, il faut nous y investir car ça peut faire avancer les choses. Il aime bien le dynamisme de la sd de Muraz .

Adrien Eggs prend la parole pour signaler que, quand Adrien et ses amis jouent au foot il y a des voitures qui se garent dans les buts. Alex explique que la Sd a approché la commune pour laisser libre la cour d'école. La commune a donné des réponses vacillantes. Après discussion avec Laurence Salamin, il s'avère qu'elle ne savait pas le problème de la cour d'école la même chose pour les bancs à Champétroz. C'est encore à suivre. La communication ne passe bien à la commune de Sierre. En espérant que le projet de réaménagement va arranger le problème.

Pierre-Noel remercie le président sortant et souhaite la bienvenue à Gaëlle, car président c'est beaucoup de dévouement.

L'Office du tourisme a un projet sur le remuage. Alex dit que l'office du tourisme nous a contacté pour savoir si nous avions des archives sur le remuage. Ça été transmis à l'office du tourisme. A nous de contacter l'office du tourisme... ?

Alexandre présente le site internet et clos l'assemblée en invitant les participants à partager un verre et l'apéro dînatoire.

17. Apéro dînatoire